



DELIBÉRATIONS N°43
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2023

DEL 2023.04.05/43

Thème :
SPORTS

Le **mercredi 05 avril 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :
**Modernisation du parc
des sports :**
**actualisation du plan
de financement**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Patrick MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Claire BARNÉOUD donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET
Christian FERRUS donnant pouvoir à René MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Absents excusés :

Élisa FAURE, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Sandrine CORDIER, Alexis LALANNE

Absent :

Hervé BOULAIS

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

Rapporteur : Richard NUSSBAUM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU la délibération du conseil municipal DEL 2020.11.27/154 du 27 novembre 2020 approuvant le lancement de l'opération de modernisation du parc des sports ;

VU la délibération du conseil municipal DEL 2021.04.21/71 du 21 avril 2021 précisant le programme de l'opération de modernisation du parc des sports et actualisant le plan de financement ;

VU la délibération du conseil municipal DEL 2022.04.27/45 du 27 avril 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au groupement CHABANNE Partenaires ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de poursuivre le projet ambitieux de rénovation et de modernisation du parc des sports, diversifiant les prestations proposées et élevant leur qualité à un niveau national ou international ;

CONSIDERANT le découpage de l'opération en plusieurs phases opérationnelles entre 2022 et 2025 :

- 2022 : construction du skate park et terrassement du plateau de Serre Giniez ;
- 2023 : achèvement du skate park, construction de la structure artificielle d'escalade extérieure, aménagement du terrain naturel de rugby, études de maîtrise d'œuvre de l'ensemble «Gymnase / terrains extérieurs : piste d'athlétisme et terrain synthétique de football et rugby / Locaux techniques du service des sports et vestiaires des terrains extérieurs » ;
- 2024 : début des travaux du gymnase, aménagement des terrains extérieurs, début des travaux des locaux techniques et vestiaires des terrains extérieurs
- 2025 : achèvement du gymnase, des locaux techniques et des vestiaires des terrains extérieurs

CONSIDERANT l'inflation sur le cout des matières premières, entrainant une hausse significative du cout de la construction ;

AR Prefecture

005-210500237-20230405-2023_04_43-DE

Reçu le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

- CONSIDERANT** l'avancement des études de maîtrise d'œuvre du gymnase, des terrains extérieurs, des locaux techniques du service des sports et des vestiaires associés aux terrains extérieurs ;
- CONSIDERANT** le rendu de la phase « Avant Projet Sommaire » de ces études qui précise le cout prévisionnel des travaux à un montant de 9 151 800 € HT, détaillé ci-dessous :
- Gymnase : 4 900 000 €HT
 - Piste d'athlétisme : 718 800 €HT
 - Terrain synthétique : 1 375 200 €HT
 - Locaux techniques et vestiaires des terrains extérieurs : 2 157 800 €HT
- CONSIDERANT** le cout de la maîtrise d'œuvre de cet ensemble, estimé à ce stade du projet à 1 429 293 € HT, réparti comme suit sur chaque équipement :
- Maîtrise d'œuvre du gymnase : 716 469 €HT
 - Maîtrise d'œuvre de la piste d'athlétisme : 112 259 €HT
 - Maîtrise d'œuvre du terrain synthétique : 214 773 €HT
 - Maîtrise d'œuvre des locaux techniques et des vestiaires des terrains extérieurs : 385 791 €HT
- CONSIDERANT** les couts totaux prévisionnels de ces équipements comprenant les couts de maîtrise d'œuvre et de travaux :
- Gymnase : 5 616 469 €HT
 - Piste d'athlétisme : 831 059 €HT
 - Terrain synthétique : 1 589 973 €HT
 - Locaux techniques et vestiaires des terrains extérieurs : 2 543 591 €HT
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 03/04/2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'actualiser le plan de financement suivant pour la construction du gymnase :

Etat (DSIL - 8.99%)	505 000 €
Etat (ANS - 10%)	561 647 €
Région (32.05%)	1 800 000 €
Département (8.01%)	450 000 €
CCB (10.68%)	600 000 €
Fédérations (2%)	112 239 €
Autofinancement (28%)	1 587 493 €
Total	5 616 469 €

- D'établir le plan de financement suivant pour l'aménagement de la piste d'athlétisme :

Etat (DSIL - 11.43%)	95 000 €
Etat (ANS - 20%)	166 212 €
Région (20%)	166 212 €
Département (20%)	166 212 €
Fédérations (5%)	41 553 €
Autofinancement (23.57%)	195 871 €
Total	831 059 €

- D'établir le plan de financement suivant pour l'aménagement du terrain synthétique :

Etat (DSIL - 11.18%)	177 815 €
Etat (ANS - 20%)	317 995 €
Région (20%)	317 995 €
Département (20%)	317 995 €
Fédérations (5%)	79 499 €
Autofinancement (23.82%)	378 676 €
Total	1 589 973 €

- D'établir le plan de financement suivant pour la construction des locaux techniques du service des sports et des vestiaires associés aux terrains extérieurs :

Etat (ANS - 10%)	254 359 €
Région (30%)	763 077 €
Département (20%)	508 718 €
CCB (10%)	254 359 €
Fédérations (5%)	127 180 €
Autofinancement (25%)	635 898 €
Total	2 543 591 €

AR Prefecture

005-210500237-20230405-2023_04_43-DE
Reçu le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 3

ABSTENTION : 2

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2023.04.05/43

PUBLIÉE LE : **11 AVR. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

